

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 242

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Bazin, M. Bony, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Masson, M. Perrut, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Reiss, M. Rolland, M. Straumann et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La restauration inclut un chantier école. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un tel chantier pose naturellement la question de la formation et de la transmission des savoir-faire de tous les métiers qui ont contribué à sa construction.

Il semble tout à fait pertinent de prévoir un chantier école pour la restauration de Notre-Dame de Paris, pour ne pas oublier le monde de l'insertion et valoriser également les filière de l'apprentissage dans les métiers d'art.